

Compte rendu de la séance du 21 mai 2021

Secrétaire(s) de la séance:

Béatrice GAMBUS

Ordre du jour:

DÉLIBÉRATIONS :

- Travaux de réfection du mur de soutènement rue de la Mairie - choix de l'Entreprise
- Groupement de commande avec la Communauté de Communes du Limouxin (contrôles Hydrants, vérification électrique, vérification des extincteurs)
- Choix de l'entreprise pour achat d'ampoules LED et candélabres pour l'éclairage public
- Proposition d'achat de terrains communaux par des particuliers

SYADEN - GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ

AFFAIRES COMMUNALES / QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal désigne Mme GAMBUS Béatrice, qui accepte de remplir ce rôle, Secrétaire de séance. M. le Maire soumet au vote l'approbation de compte rendu de la précédente réunion - adopté à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire soumet la modification suivante de l'ordre du jour :

- ajout d'une délibération pour réalisation d'un emprunt à court terme
- ajout d'une délibération pour réalisation d'un emprunt à moyen terme

La modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité des membres présents

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL :

Choix de l'Entreprise pour les travaux de réfection du mur de soutènement rue de la Mairie (DE 2021 22) Résultat du vote : Adoptée - Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Délibération pour le choix de l'entreprise pour le marché de travaux de soutènement et enrochement (reprise d'un mur de soutènement effondré)

M. le Maire rappelle qu'une consultation a été faite sous la forme d'une *Procédure adaptée ouverte en application de l'article 27 du Code des Marchés Publics*

Date envoi publicité et supports concernés 05/03/2021 - Plateforme de dématérialisation

Date limite de réception des offres : 28/04/2021 à 16h30

L'ouverture des plis a eu lieu le 30 avril 2021 en présence de **Mme FROU Florence – M. SACCO Didier – M. SALVAT Christophe - M. COMTE Philippe**

5 offres ont été réceptionnées

Compte tenu de l'analyse des critères énoncés dans le règlement de la consultation et, au vu du rapport d'analyse des offres, Il est proposé que soit retenue l'entreprise suivante :

- L'entreprise BURGAT & FILS TP - ZA DE LA PLAINE - 11 300 Cournanel. Pour un montant de 41 100.00 € HT. Soit 49 320.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- retient la proposition faite au vu du rapport d'analyse,
- décide d'attribuer le marché et
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché adapté.

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LIMOUXIN ET PLUSIEURS COMMUNES MEMBRES (DE 2021 23) Résultat du vote : Adoptée - Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Afin de mutualiser les consultations et faire ainsi bénéficier les communes du meilleur tarif, la Communauté de communes du Limouxin propose la constitution d'un groupement de commande qui aura pour objet :

- Les Vérifications périodiques
- Les vérifications des équipements de sécurité
- Le contrôle des hydrants

La Communauté de Communes, coordonnatrice de ce groupement, sera chargée de la mise en concurrence pour le compte des communes qui souhaiteront participer au groupement.

Les prestations seront ensuite facturées directement (au prix unitaire du marché) aux communes membres du groupement par le prestataire retenu.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

↳ **Décide** de constituer avec la Communauté de Communes du Limouxin et les communes membres intéressées un groupement de commande pour l'opération :

- Les Vérifications périodiques
- Les vérifications des équipements de sécurité
- Le contrôle des hydrants

en application des articles L2113-6 et suivants du Code de la commande publique.

↳ **Autorise** le Maire à signer la convention définissant les modalités de ce groupement de commande.

↳ **Précise** que la Communauté de Communes est désignée comme coordonnateur du groupement, chargé de procéder à l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant et la notification du marché (procédure adaptée).

↳ **Précise** que le prestataire retenu facturera directement à la commune le prix de la prestation.

Choix de l'entreprise pour l'achat d'ampoules LED et adaptateurs (DE 2021 24) Résultat du vote : Adoptée - Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 28 du nouveau code des Marchés Publics une consultation a été lancée par la commune dans le but de procéder à l'achat de 100 ampoules LED et 20 adaptateurs pour remplacer les ampoules d'éclairage public existantes, qui consomment beaucoup plus d'électricité. Une convention pour offre de concours a été conclue avec la société NEOEN, qui exploite le parc photovoltaïque, pour la prise en charge de cette dépense.

A l'issu de cette consultation, deux offres sont parvenues. Elles émanent de :

- L'entreprise KRAFT ENGINEERING GROUP basée à Strasbourg pour un montant de 6 078.00 € HT, soit 7 293.60 € TTC.
- L'entreprise YESSS ELECTRIQUE basée à Carcassonne pour un montant de 4 667.15 € HT soit 5 600.58 € TTC

Le Conseil Municipal Ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide :

- D'ACCEPTER l'offre de l'entreprise YESSS ELECTRIQUE pour un montant de 4 667.15 € HT soit 5 600.58 € TTC
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Offre d'achat pour une parcelle communale émanant d'un particulier (DE 2021 25)

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

M. le Maire expose au conseil municipal qu'un particulier a fait une offre d'achat, par écrit, pour l'acquisition d'une parcelle communale, d'une superficie de 640 m², située au lieu dit "Les Plas" et cadastrée dans la section B n°235. La proposition porte sur un montant de cinq cent Euros (500.00 €) net vendeur. Les frais de notaire et les taxes seront à la charge de l'acheteur.

M. le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition décrite ci-dessus pour la vente de la parcelle communale cadastrée section B n°235.

Le Conseil Municipal, OUÏ l'exposé de son président et après en avoir délibéré décide :

D'APPROUVER la proposition d'achat de la parcelle communale, cadastrée section B n° 235 pour un montant de cinq cent Euros (500.00 €) net vendeur.

AUTORISE M. le Maire à signer à engager toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

DEMANDE DE FINANCEMENT A COURT TERME AUPRES DU CREDIT

AGRICOLE du LANGUEDOC (DE 2021 26) **Résultat du vote : Adoptée - Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de réaliser un emprunt à COURT Terme, destiné à pré-financer le FCTVA sur l'opération d'investissement n°111 "Reprise du mur de soutènement effondré rue de la Garenne".

Après étude, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contracter cet emprunt auprès du CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC, aux conditions suivantes :

- Montant : **8 000.00 Euros**

- Taux fixe : **0.75 %**
- Intérêts payables à Terme Echu : **trimestriellement**
- Durée : **24 mois**
- Remboursement du CAPITAL : **au terme des 24 mois**
- Commission d'instruction de financement : **0,20% soit 16 €uros**

la Collectivité s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoire à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires

Monsieur le Maire

est autorisé à signer le contrat de prêt à intervenir sur les bases précitées, et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat de Prêt.

DEMANDE DE FINANCEMENT A MOYEN TERME AUPRES DU CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC (DE 2021 27) Résultat du vote : Adoptée -
Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il serait nécessaire de réaliser un emprunt à MOYEN TERME d'un montant de 40 000.00 €uros destiné à financer l'opération d'investissement n°111 "Reprise d'un mur de soutènement effondré rue de la Garenne" d'un coût total de **49 320.00 €uros**

Cet emprunt sera remboursé en

120 mois,

aux conditions de l'institution en vigueur à la date de réalisation,

au **taux fixe de 0.60 %,**

par **40 échéances constantes** de

1 031.05 €uros

Frais de dossier : **0,15% du montant financé soit 60.00 €uros**

Après étude, le Conseil Municipal

décide à l'unanimité de contracter cet emprunt auprès du CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC, aux conditions énoncées ci-dessus.

la Collectivité s'engage pendant toute la durée de l'EMPRUNT, à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoire à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires

Monsieur le Maire

est autorisé à signer le contrat de prêt à intervenir sur les bases précitées, et aux conditions générales des contrats du prêteur.

SYADEN - GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ :

La commune a reçu une proposition du SYADEN concernant un groupement d'achat d'électricité, l'engagement actuel avec EDF se termine le 31/12/2021. Pour participer à ce groupement d'achat, la commune devrait signer une convention pour s'engager dans le processus, sans pouvoir présager du résultat final. Le Conseil Municipal décide, dans un premier temps, à l'unanimité, de négocier un tarif avec EDF et décidera ensuite, soit d'intégrer le groupement d'achat soit de prolonger avec EDF.

AFFAIRES COMMUNALES / QUESTIONS DIVERSES :

- Les travaux de préparation, pour l'implantation d'une aire de jeux multisport (city stade), sont bien avancés. Ils ont été réalisés en régie par les employés communaux afin de réaliser d'importantes économies. Le city stade a été commandé et l'entreprise pourra l'installer dès réception.
- Le 30 mai auront lieu les élections municipales complémentaires en vue d'élire 4 Conseillers compléter le Conseil Municipal. Le Conseil Municipal a organisé le planning pour la bonne tenue du bureau de vote.

Le Maire,
Philippe COMTE